

ÉCOLE DE LA MYRIADE

PROCÉDURES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

2021-2022



École de la
Myriade

ÉCOLE DE LA MYRIADE
1172, rue de l'Etna
Québec, Québec G3K 0A2
418 686-4040, poste 3794
sgarde.myriade@cscapitale.qc.ca

TARIFICATION

Frais de garde et heures d'ouverture

FRÉQUENTATION	MATIN 6h45 à 8h	MIDI Précolaire 10h42 à 12h55 Primaire 11h30 à 12h50	APRÈS LES CLASSES 15h15 à 17h45
Sporadique Élève fréquentant le service de garde de façon ponctuelle	4,75\$	Précolaire 7,25\$ Primaire 6,10\$ Transition 3,80\$ Précolaire	7,50\$
Régulière Deux périodes par jour et 3 jours par semaine	8,50\$		
Journée pédagogique Place réservée=place payée	12,00\$ +frais d'activité s'il y a lieu		

En tout temps, le principe *place réservée, place payée* s'applique.

L'élève avec un statut régulier au 30 septembre le conservera tout au long de l'année scolaire malgré qu'il puisse avoir une fréquentation sporadique. L'élève en garde partagée DOIT AVOIR DEUX CONTRATS D'INSCRIPTION ET UN CALENDRIER DE GARDE PARTAGÉE.

Les modifications de contrat doivent être signifiées au moins cinq jours ouvrables à l'avance. Les modifications de fréquentation ne sont effectives que les lundis.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée au service de garde avant 8h.

Lors de toute absence, les frais de garde ne sont pas crédités.

PÉNALITÉS

Tout retard après l'heure de fermeture entraîne une pénalité de 10,00\$ par famille par bloc de 15 minutes.

Après trois retards, la direction pourrait suspendre le service.

Un chèque sans provision entraîne une pénalité de 10,00\$.

Un retard de paiement peut entraîner un retrait du service de garde.

FACTURATION

Les frais de garde sont payables avant le 20 du mois courant. Le paiement peut s'effectuer en argent, en chèque ou par Internet.

REÇUS

Les reçus pour l'impôt seront remis à la fin de février. Ces reçus seront émis au nom de la personne qui paie les frais de garde et qui a fourni son numéro d'assurance sociale. Au provincial, il n'y a pas de crédit d'impôt admissible pour les places à contribution réduite (8,20\$ par jour).

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

L'inscription peut se faire en début d'année pour toutes les journées pédagogiques ou par l'invitation envoyée à chaque journée pédagogique. Il est très important de **respecter la date limite d'inscription**. Des frais supplémentaires pour certaines activités peuvent être demandés. Si le ratio le permet, il est possible qu'un groupe demeure au service de garde sans activité.

FERMETURE EN CAS DE FORCE MAJEURE

Le service de garde ne sera pas ouvert si l'annonce de fermeture se fait avant 6h45. Si l'annonce de fermeture se fait en cours de journée, le service de garde restera ouvert.

BOÎTE À LUNCH

Le repas et la collation doivent être dans une boîte à lunch et contenir un bloc de réfrigération. Les sucreries, les croustilles, les boissons gazeuses ainsi que **LES NOIX ET ARACHIDES** ne sont pas permis au service de garde.

MÉDICAMENTS

Le formulaire d'autorisation doit être rempli et signé par le parent. La prescription de la pharmacie au nom de l'enfant doit être lisible sur le contenant. **Aucun médicament ne doit se trouver en possession de l'élève.**

DÉPART DE L'ÉLÈVE

Pour assurer le bon fonctionnement du service de garde en fin de journée, les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leur enfant avant 15 h 25. De 15 h 15 à 15 h 25, les élèves sont en transition de leur classe vers le service de garde.

RÈGLES DE VIE

Le service de garde applique les mêmes règles de vie que l'école.

RESPONSABILITÉ DE L'ÉLÈVE

Il est interdit d'avoir en sa possession des objets de la maison. Le service de garde n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

COORDONNÉES DU SERVICE DE GARDE

Martine Beaupré
Technicienne responsable par intérim
École de la Myriade
418 686-4040, poste 3794
sgarde.myriade@cscapitale.qc.ca